



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 24/02/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 17/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des ¼ de Finale des Coupes de l'Hérault U18, U17, U16, U15 et U14 des 07 et 08/03/2026 s'est déroulé ce jour à 18h dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, ZAC pierresvives à Montpellier.

Etaient présents :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

MM. Guy Michelier et Jacques Naudet, membres du Comité de Direction

M. Jean-Philippe Bacou, salarié du District

Les clubs **AUORE ST GILLOISE, ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER, ENT. S. COEUR HERAULT, U.S.O. FLORENSAC PINET, U. S. MAUGUIO CARNON**

COUPE DE L'HÉRAULT U18

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

MAUGUIO CARNON US 22/LESPIGNAN VENDRES FC 21
LAVERUNE FC 21/ENT.HAUTS CANTONS 21
LA PEYRADE OL 21/SUSSARGUES FC 21
MUC FOOTBALL 21/SAUVIAN FC 21

COUPE DE L'HÉRAULT U17

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ST GELY FESC 1/LAVERUNE FC 1 ou **NEZIGNAN EVEQUE ES 1**
CŒUR HERAULT ES 1/M. ATLAS PAILLADE 1
JACOU CLAPIERS FA 1/M. PETIT BARD FC 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1/ENT. MEZE LOUPIAN 1

COUPE DE L'HÉRAULT U16

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

LAVERUNE FC 22/BEZIERS FC 22
ESGVH 21/ ENT. MEZE LOUPIAN 21
M. ATLAS PAILLADE 21/ASPTT MONTPELLIER 21
JACOU CLAPIERS FA 21/SUSSARGUES FC 21

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ST MARTIN LONDRES US 1/ST CLEMENT MONT 2
B. JEUNESSE OL 1/ENT.HAUTS CANTONS 1
SUD HERAULT FO 1/M. ATLAS PAILLADE 1
VENDARGUES PI 1/ENT.MONTBLANC-BESSAN 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



COUPE DE L'HÉRAULT U14

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

MAUGUIO CARNON US 22/FABREGUES AS 21
ST GELY FESC 21/THONGUE ET LIBRON F 21 **ou** ASPTT LUNEL 21
JACOU CLAPIERS FA 21/MEZE STADE FC 21
FLORENSAC PINET 21/CASTELNAU CRES FC 22

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U17 D1

⚽ Poule B

CAZOULS MAR MAU 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 25/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U16 TERRITOIRE

⚽ Poule B

BOUJAN FC 21/SAUVIAN FC 21

Du 15/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U15 D1

⚽ Poule A

VAILHAUQUES FC 1/AS CROIX D'ARGENT 1

Du 24/01/2026

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – terrain impraticable)

⚽ Poule B

PHOENIX FOOTBALL SCH 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

NEZIGNAN EVEQUE ES 1/AGDE RCO 2

Du 24/01/2026 reportées à l'avance

Sont reportées au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MIDI LIROU CAP POILH 1/CLERMONTAISE 1

Du 21/02/2026 (match reporté du 07/02/2026)

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U15 D2

⚽ Poule B

CASTRIES AV 1/LA GRANDE MOTTE AS 1

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

LA GRANDE MOTTE AS 1/MARSILLARGUES 1

Du 14/03/2026

Est reportée au 04/04/2026

(Accord des clubs)

U14 D2

CORNEILHAN LIGNAN 21/BEZIERS U. S. 21

Du 20/12/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

BEZIERS U. S. 21/BOUJAN FC 21

Du 17/01/2026

Est reportée au 23/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

SC LODEVE 21/AS CROIX D'ARGENT 21

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CORNEILHAN LIGNAN 21/ESGVH 21

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 23/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

FORFAITS

MEZE STADE FC 2 (581335)

54510911 – U15 D2 Avenir (C) du 21/02/2026

Contre CANET AS 1

Courriel du 20/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ENT.HAUTS CANTONS 1 (523435)

55488758 – Coupe de l'Hérault U17 du 22/02/2026

À M. PETIT BARD FC 1

Courriel du 20/02/2026 adressé à la permanence du District



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Amende : 100 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre en Coupe de l'Hérault U17 à partir des 8^e de Finale)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

CASTRIES AV 1 (503367)

55487385 – Coupe de l'Hérault U15 du 21/02/2026
À ENT. HAUTS CANTONS 1

Courriel du 20/02/2026

Amende : 100 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre en Coupe de l'Hérault U15 à partir des 8^e de Finale)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

THONGUE ET LIBRON FC 2 (582745)

54510828 – U15 D2 Avenir (C) du 21/02/2026
À RS GIGENNAIS 1

Courriel du 21/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ENT. HAUTS CANTONS 2 (523435)

54514037 – U15 D2 Avenir (D) du 21/02/2026
À ENT. PUIMI. NEFFIES 1

Courriel du 21/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 84 € (523435)

Indemnité kilométrique

28 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ESGVH 21 (503188)

54528168 – U14 D2 du 22/02/2026
À JACOU CLAPIERS FA 22

Courriel du 21/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

AS CROIX D'ARGENT 21 (560844)

54528170 – U14 D2 du 21/02/2026

À VENDARGUES PI 21

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VENDARGUES PI 21 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe AS CROIX D'ARGENT 21 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VENDARGUES PI 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 45 € (560844)

Indemnité kilométrique

15 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ASSOCIATION SPORTIVE CROIX D'ARGENT (560844).

FORFAITS GÉNÉRAUX

MEZE STADE FC 2 (581335)

U15 D2 Avenir (C)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

22/11/2025 à ACADEMIE VEDASIENNE 2

13/12/2025 à VIL. MAGUELONE 2

21/02/2026 contre CANET AS 1

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1 (544172)

U17 D1 (B)

Courriel du 23/02/2026

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

ENT.MONTBLANC-BESSAN 22

55487751 – Coupe de l'Hérault U14 du 21/02/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 10/03/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 10/03/2026 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz